

Lons-le-Saunier, le 12 octobre 2010

L'Inspecteur d'Académie

aux

Instituteurs (trices)  
Professeurs des écoles  
Intervenants en langues vivantes  
Auxiliaires de vie scolaire individuels (AVSi)

**Objet :** Imprimé à remplir et envoyer à l'IEN à l'issue d'une journée de grève

Dossier suivi par  
Cabinet

Téléphone  
03.84.87.27.03

Fax  
03.84.43.09.67

Courriel  
ce.cabinet.ia39  
@ac-besancon.fr

335, Rue Ragmey  
BP 602  
39021 Lons-le-Saunier  
Cedex

Vous trouverez ci-joint un imprimé à remplir, à signer et à envoyer à l'IEN de la circonscription dont vous dépendez dans les deux jours ouvrés suivant une journée de grève dès lors que :

- vous avez effectué votre service le jour de la grève ;
- ou que vous n'avez pas effectué votre service pour un motif autre que la grève.

Cette procédure est applicable **pour chaque journée de grève**. Lorsque la durée de la grève est supérieure à la journée, il est impératif d'adresser à l'IEN un imprimé par journée.

Je vous remercie de votre collaboration.

L'Inspecteur d'Académie,

Jean-Marc MILVILLE